Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470186
Centre d'intérêt: 250

Pérès, Marie-Bernarde.

Intégration des élèves des communautés culturelles dans le milieu scolaire : tableau-synthèse des ouvrages de référence : CECM : 1984-1992 / [supervision, Paulette Vigeant ; auteure, Marie-Bernarde Pérès]. -- [Montréal] : Commission des écoles catholiques de Montréal, Service des études, 1993.
[10] p. ; 28 cm + [10] f. (28 x 44 cm pliés à 28 x 22 cm).

Titre de départ. Titre de la couv.: Une école ouverte sur le monde : pour une meilleure intégration de chaque élève dans les écoles et les centres de la CECM. Dans une pochette. Code: 802820. Bibliogr.: p. [10].

ISBN 2-921503-19-0

Vedette(s)-secondaire(s): Vigeant-Galley, Paulette, éd * Commission des écoles catholiques de Montréal. Service des études

Descripteur(s): Communauté culturelle * Intégration scolaire * Publication * Politique gouvernementale * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce tableau synthèse représente l'analyse de dix textes de la CECM concernant l'intégration des élèves des communautés culturelles et la vérification de leur cohérence par rapport à ##L'Ecole québécoise## (MEQ) et à l'##Enoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration## (MCCI). L'analyse établit la problématique, l'orientation générale et les pistes de solution majeures de chaque document. Elle dégage les éléments de cohérence en rapport avec la francisation, le développement du sentiment d'appartenance et la participation à la vie collective.

Type de document:

UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE

POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DE CHAQUE ÉLÈVE DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES DE LA CECM

94-70 186

Intégration des élèves des communautés culturelles dans le milieu scolaire

Tableau-synthèse des ouvrages de référence

CECM: 1984-1992

Depuis 1984, cinq politiques et cinq plans d'actions ont été développés concernant l'intégration des élèves des communautés culturelles.

Le tableau-synthèse qui suit représente l'analyse de divers textes de la CÉCM et de la vérification de leur cohérence par rapport à **l'Ecole Québecoise** (MEQ) et à **l'Énoncé de politique sur l'immigration et l'intégration** (MCCI).

Notre étude se concentre sur l'intégration des élèves (jeunes et adultes) des communautés culturelles dans le milieu scolaire québécois spécifiquement les écoles et les centres de la CÉCM. Notre analyse établit la problématique, l'orientation générale et les pistes de solution majeures de chaque document. Puis, nous entreprenons la comparaison de chaque document de la CÉCM avec les énoncés de politique du Gouvernement selon la période de production:

-pour l'École Québécoise de 1984 à 1992
-pour l'Énoncé de politique du MCCI, les textes de fin 1990 à 1992.

Cette comparaison permet de dégager les éléments de cohérence et / ou de divergence en rapport plus particulièrement avec

-la francisation
-le développement du sentiment d'appartenance
-la participation à la vie collective.

Nous espérons que la vue d'ensemble de ces dix documents de base sera utile à toutes les personnes intéressées par cette thématique, entre autres aux équipes-écoles qui sont à élaborer ou à enrichir leur projet éducatif.

Note: Afin de faciliter la vue d'ensemble, ce cahier est accompagné d'une pochette contenant les mêmes tableaux.

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, MEQ, Québec, 1979.	Nécessité de relancer le système scolaire québécois afin d'y accroître la qualité de l'enseignement qu'on y dispense et en faire «un des lieux où le pluralisme doit avoir droit de cité et où le droit à la différence doit s'exprimer concrètement» (1.4.5).	Former des individus autonomes et des citoyens responsables dans la plus grande égalité des chances possibles en respectant un certain nombre de valeurs partagées par la majeure partie de la population, l'école étant un lieu privilégié de convergence des cultures.	• Accueillir les élèves qui n'ont aucune connaissance de la langue française. • Faire participer tous les agents des divers milieux socio-culturels concernés par le projet éducatif et les parents en vue d'une bonne intégration. • Adapter l'enseignement aux besoins de la clientèle ethnique. • Respecter les valeurs culturelles, morales et religieuses du milieu.
Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, MCCI, Québec, 1990.	Problématique de l'intégration des communautés culturelles.	Maîtriser la langue française. Développer le sentiment d'appartenance. Participer à la vie collective.	• Accroître l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage du français. • Favoriser la liaison élève-parent-école. • Élaborer et implanter des programmes en fonction de l'intégration à la société québécoise. • Représenter et valoriser les communautés culturelles dans les manuels didactiques.
Politique de services des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la CECM, 1984.	Accroissement constant de la population d'origine multi-ethnique dans les écoles françaises de la CECM.	Confier aux régions administratives et à l'école de quartier la responsabilité de l'intégration des élèves des communautés culturelles.	• Développer des modèles de service adaptés (classes d'accueil, classes de francisation jumelées ou mixtes, support linguistique, classes fermées multi-âge).

COHERENCE

La diversité constitue une valeur et l'école un foyer de culture : c'est une des raisons pour lesquelles l'école québécoise offrira aux groupes ethniques, lorsque leur représentation sera jugée suffisante, un enseignement de la langue d'origine, de la culture et de l'histoire (PELO) , programme dispensé par la CECM depuis 78. L'objectif de ce programme, rappelons-le, vise à développer un sentiment d'appartenance chez les élèves des communautés culturelles et à susciter du respect et de l'intérêt pour la communauté d'accueil. En ce qui concerne toujours spécifiquement les élèves des communautés culturelles, le projet éducatif dans le dernier paragraphe du chapitre sur l'organisation à l'école primaire (12.8.5) informe que les commissions scolaires continueront à prendre en charge leur scolarisation. Une attention particulière serait à porter sur les valeurs qui peuvent poser des problèmes si elles ne sont pas clairement définies : d'une part on insiste sur la tradition judéo-chrétienne (2.2.16, 2.2.2.7) et d'autre part on valorise la diversité (1.4.3).

Cet énoncé est en accord avec «l'École québécoise» car il considère l'école comme un lieu stratégique devant faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la société d'accueil. De plus, le programme PELO est considéré comme un «atout» (p. 79) car il développe, comme signalé plus haut chez les élèves des communautés culturelles, des attitudes positives face à leur culture et aussi à l'égard de celle de la société québécoise. Par ailleurs, il est intéressant de signaler que les efforts de développement pédagogique entrepris par l'élaboration et l'implantation de programmes de formation sont réalisés en fonction de l'intégration scolaire (p. 29). De celle-ci dépend l'intégration sociale. Cependant, nous signalerons que les services du MCCI, dans son effort d'accroître l'accessibilité aux cours de français, ne rejoignent que 40% de la clientèle potentielle.

Ces mesures s'inspirent des besoins signalés et des finalités de l'École québécoise (1.5.4) en ce qui concerne notamment les programmes des langues d'origine et de la qualité de la langue seconde (1.5.2): cependant elles restaient encore à définir par la CECM.

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle, CECM, 1986.	Modification de la réalité scolaire montréalaise due à la présence accrue d'une clientèle pluriethnique (plus du quart des écoles).	Continuer les objectifs et adapter les services particuliers offerts aux élèves francophones tels que définis dans la politique des services aux élèves des communautés culturelles de 1984.	• Impliquer tout le milieu scolaire. • Développer des attitudes favorables à la communication interculturelle. • Prévenir le racisme et les attitudes discriminatoires.
Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle : pistes d'intervention, CECM, 1987.	Manque de compréhension et d'ouverture face à la problématique de l'interculturel.	Amener chacun à s'ouvrir à la diversité. Reconnaître la culture québécoise. Accepter les différences et rechercher les ressemblances culturelles. Prendre conscience de l'existence de préjugés et de comportements discriminatoires dans nos écoles et notre société.	• Actualiser et prendre en charge les orientations de juin 1986. • Impliquer les parents. • Développer une meilleure compréhension interculturelle. • Soutenir tous les projets valorisant la langue française. • Faire du français la langue de la communication et de l'apprentissage à la coopération commune.
Proposition d'un plan d'action relativement aux services éducatifs offerts aux adultes allophones, CECM, 1988.	Problématique de la formation des adultes immigrants allophones.	Développer des services éducatifs adaptés à cette clientèle. Sensibiliser les intervenants à la diversité.	• Mettre en place le programme de «mise-à-niveau» en langue seconde. • Préparer les étudiants à leur intégration aux cours réguliers de formation générale (D.E.S.) et au marché de l'emploi. • Offrir des programmes d'intégration à la vie québécoise.

COHÉRENCE

Ces orientations s'accordent avec les objectifs de l'École québécoise (1.4.4, 1.4.5), le pluralisme étant considéré comme une source d'enrichissement et prédisposant à des attitudes de tolérances et d'acceptation des différences. En effet «un tel pluralisme qui donne relief, couleur et valeur à la diversité dont il reconnaît la richesse et l'originalité, paraît être une condition de la véritable démocratie, qui repose notamment sur le droit à la différence».

Ces pistes d'intervention respectent l'énoncé de l'École québécoise (1.3.1, 1.3.2, 1.4, 1.4.1) et réitèrent que l'école est ouverte à «tous». Cette affirmation implique un double respect :

- celui de la réalité québécoise;
- celui du droit à la différence (tel que défini dans la Charte des droits et libertés de la personne).

Toutefois ces pistes d'intervention n'ont pas débouché sur un véritable plan d'action.

Ce texte s'appuie sur les «Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle», il met donc l'accent sur la sensibilisation des étudiants et des formateurs à l'interculturel. Il concerne l'éducation des adultes et propose l'élaboration d'un plan d'action touchant les services pédagogiques pour cette clientèle.

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles, CECM, 1989.	Discrimination des pratiques du système d'emploi à la CECM. Non-représentativité des communautés culturelles dans les différents secteurs de la CECM.	Intégrer la Politique d'accès à l'égalité en sensibilisant tous les secteurs à cette problématique.	• Adopter une déclaration contre la discrimination raciale et le racisme telle que recommandée dans le rapport Trait d'Union [1] (avril 1987). • Engager du personnel ethnique pour favoriser l'intégration des élèves des communautés culturelles.
Le développement et la promotion des relations interculturelles et interethniques à la CECM, plan d'action, CECM 1990.	Problématique de l'accroissement de la population multiethnique dans le système scolaire.	Développer un milieu scolaire pluraliste où chacun coopère dans le respect des différentes valeurs en vue d'une meilleure intégration à la collectivité québécoise.	• Assurer la formation et le perfectionnement du personnel à l'éducation interculturelle et aux droits et libertés. • Améliorer les relations école - communautés culturelles - parents. • Donner l'accès à l'emploi pour les membres des communautés culturelles.
Politique de la langue dans le réseau des écoles françaises de la CECM, 1990.	Problématique de la francisation des immigrants à Montréal : celle-ci constitue un obstacle à l'intégration, à la réussite scolaire des élèves et à l'ouverture à la diversité.	Favoriser une meilleure connaissance du français et du fait culturel français au Québec. Assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français, (sauf en ce qui concerne les cas spéciaux comme l'enseignement des autres langues).	• Développer des projets spéciaux. • Encourager les échanges élèves - parents - personnel. • Offrir des cours de perfectionnement au personnel. • Fréquenter les bibliothèques. • Assurer des cours d'enrichissement culturel. • Favoriser un milieu éducatif d'expression française. • Élaborer un matériel didactique adapté.

---

[1] Trait d'Union, Actes du colloque sur les relations interculturelles, CECM, 1989.

COHÉRENCE

Cette politique corrobore la définition de l'école comme étant un «foyer de réflexion où convergent les actions culturelles» (1.3, 1.3.2, 1.4, 1.4.2).

Ce plan d'action est cohérent avec l'École québécoise (1.4 à 1.3.8); il affirme, en effet, que la diversité est un fait positif et que les rapports entre le milieu et les parents des communautés culturelles doivent s'articuler en interactions dynamiques (4.5.3 et 4.5.9). Cependant, afin de ne pas commettre d'impairs, les termes «transcendance» (2.2.3) «histoire commune», «culture commune», «culture particulière» (2.2.4) resteraient à définir.

Ce plan d'action anticipe l'Énoncé de politique du MCCI : en effet, il insiste sur la formation interculturelle des intervenants à tous les niveaux, l'accès à l'égalité dans l'emploi pour les membres des communautés culturelles et la valorisation des cultures d'apport auprès des québécois de toutes origines.

Cette politique représente un renforcement dans les moyens suggérés pour améliorer et valoriser la langue française : elle s'applique à tous les niveaux de la CECM : elle est cohérente avec l'Énoncé de l'École québécoise (1.5.1, 2.2.14, 9.3.4) qui se base sur la Charte de la langue française pour justifier l'utilisation de la langue française dans nos écoles québécoises. La langue étant révélatrice d'une culture, il importe donc de la pratiquer avec respect car elle véhicule des valeurs propres à une société (dans notre contexte il s'agit des valeurs et du patrimoine de la société québécoise). Cependant, dans le respect de la diversité, il importe de s'interroger et de préciser le sens du dernier critère du point 9.3.4 : «respecter les valeurs culturelles, morales et religieuses du milieu».

Cette politique va au-devant des moyens proposés par le MCCI dans son programme de francisation : en effet, la francisation représente un des trois axes de l'action gouvernementale en matière d'intégration.

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
L'enseignement à la CECM: des interventions adaptées, Service des études, plan d'action, CECM, 1991.	Diversité croissante de la clientèle dans le système scolaire. (La clientèle de tous les milieux est définie dans le terme «diversité»).	Concentrer ses efforts sur l'apprentissage des élèves.	• Soutenir l'acte pédagogique. • Adapter l'enseignement à l'élève. • Contrôler la qualité de l'enseignement.
Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial à la CECM, 1992.	Possibilités de discrimination raciale. Certains comportements douteux de racisme à la CECM.	Informer les gestionnaires et le personnel sur ce problème.	• Sensibilisation sur le terrain afin d'harmoniser les relations entre élèves d'origines différentes et de résoudre les tensions intercommunautaires. • Pouvoir de recours pour les victimes de discrimination raciale.
Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles, CECM, 1992.	Possibilités de discrimination dans le système d'emploi à la CECM.	Assurer une représentation équitable des groupes victimes de discrimination.	• Mesures en faveur de l'égalité des chances, par un redressement et un soutien. • Offrir aux individus des communautés culturelles une meilleure connaissance : - sur le milieu scolaire québécois; - sur l'éducation et les relations interculturelles; - sur les valeurs des jeunes au Québec.

COHERENCE

MEQ : Ce plan d'action corrobore les objectifs de l'École québécoise concernant l'apprentissage. D'abord, il respecte les droits de l'enfant tels que définis dans la Déclaration des droits de l'enfant (principe 7 (1.2); il préconise des interactions entre le milieu scolaire et le projet éducatif (3.7); il rappelle aux enseignants qu'ils sont au centre même de l'acte pédagogique (3.7.3) que l'école est avant tout l'école des enfants (9.1) et enfin que la pédagogie doit être centrée sur l'enfant (10.3.1).

MCCI : Ce plan d'action rejoint également le souci du MCCI dans sa recherche de développement pédagogique dans l'objectif d'élaborer des programmes mieux adaptés aux besoins de la clientèle enfants et adultes (pp. 52 et 53). De plus, pour résoudre cette problématique la CECM, cohérente avec le MCCI, prévoit le développement de services de soutien didactique et l'ajout d'enseignants-ressources (p. 56).

MEQ : Cette politique, en vigueur à tous les niveaux, s'accorde avec l'école québécoise; celle-ci prône la richesse du pluralisme, source de dynamisme et de solidarité; elle valorise les différentes cultures des groupes ethniques. Cette diversité doit être respectée et considérée car elle est principe de cohésion sociale; cette politique s'accorde avec la Charte des droits et libertés de la personne (1.4.4, 1.4.7, 1.5.4).

MCCI : Elle est cohérente également par rapport au MCCI qui encourage des attitudes favorables face à la diversité ethnique raciale et culturelle en vue de lutter contre le racisme (p. 77); de plus, cette politique de la CECM respecte les principes contenus dans la «Déclaration sur les relations interethniques et interraciales», elle rejoint enfin les actions que le Gouvernement mènera pour prévenir et combattre le racisme à tous les niveaux et pour aider les victimes de gestes ou de paroles discriminatoires et racistes (p. 82).

MEQ : Ce PAE constitue une innovation par rapport à l'école québécoise; il s'accorde cependant avec les points 1.3.1, 1.3.2 et 3.5 qui restent très vagues quant à leur signification. Le dernier point qui resterait également à définir peut entrer dans notre propos puisqu'il laisse une ouverture sur le possible, sur la transformation : «le projet éducatif (...) tient compte des circonstances successives qui se présentent et modifient les conditions de vie et d'action, il devient par là même un principe et un moyen d'évolution».

MCCI : On retrouve une cohérence certaine avec l'Énoncé du Gouvernement qui entreprendra «le soutien à la mise en oeuvre de PAE et la prise en compte accrue des besoins des clientèles cibles des communautés culturelles dans les programmes de développement de l'employabilité (p. 67). Notons que depuis 1985, la Charte des droits et libertés de la personne prévoit la mise en oeuvre de PAE.

BIBLIOGRAPHIE

MEQ, ***L'Ecole québécoise. Enoncé de politique et plan d'action***. Québec. 1979. 163 p.

Gouvernement du Québec, MCCI. ***Enoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration***. Québec. 1990. 87 p.

CECM, Service des études. ***Politique de services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la CECM***. Montréal. 1984. 45 p.

CECM, Service des études. ***Orientations de la CECM en regard à l'éducation interculturelle***. 1986. 12 p.

CECM, Service des études. ***Orientations de la CECM en regard à l'éducation interculturelle***: ***pistes d'intervention***. 1987. 19 p.

CECM, Service de l'éducation des adultes. ***Proposition d'un plan d'action relativement aux services éducatifs offerts aux adultes allophones***. 1988. 20 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles***. 1989. 2 p.

CECM, ***Le développement et la promotion des relations interculturelles et inter-ethniques à la CECM***, plan d'action. 1990. 35 p.

CECM, ***Politique de la langue dans le réseau des écoles françaises de la CECM***. 1990. 7 p.

CECM, Service des études. ***L'Enseignement à la CECM: des interventions adaptées***, plan d'action. 1991. 27 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial à la CECM***. 1992. 6 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles***. 1992. 37 p. et annexes.

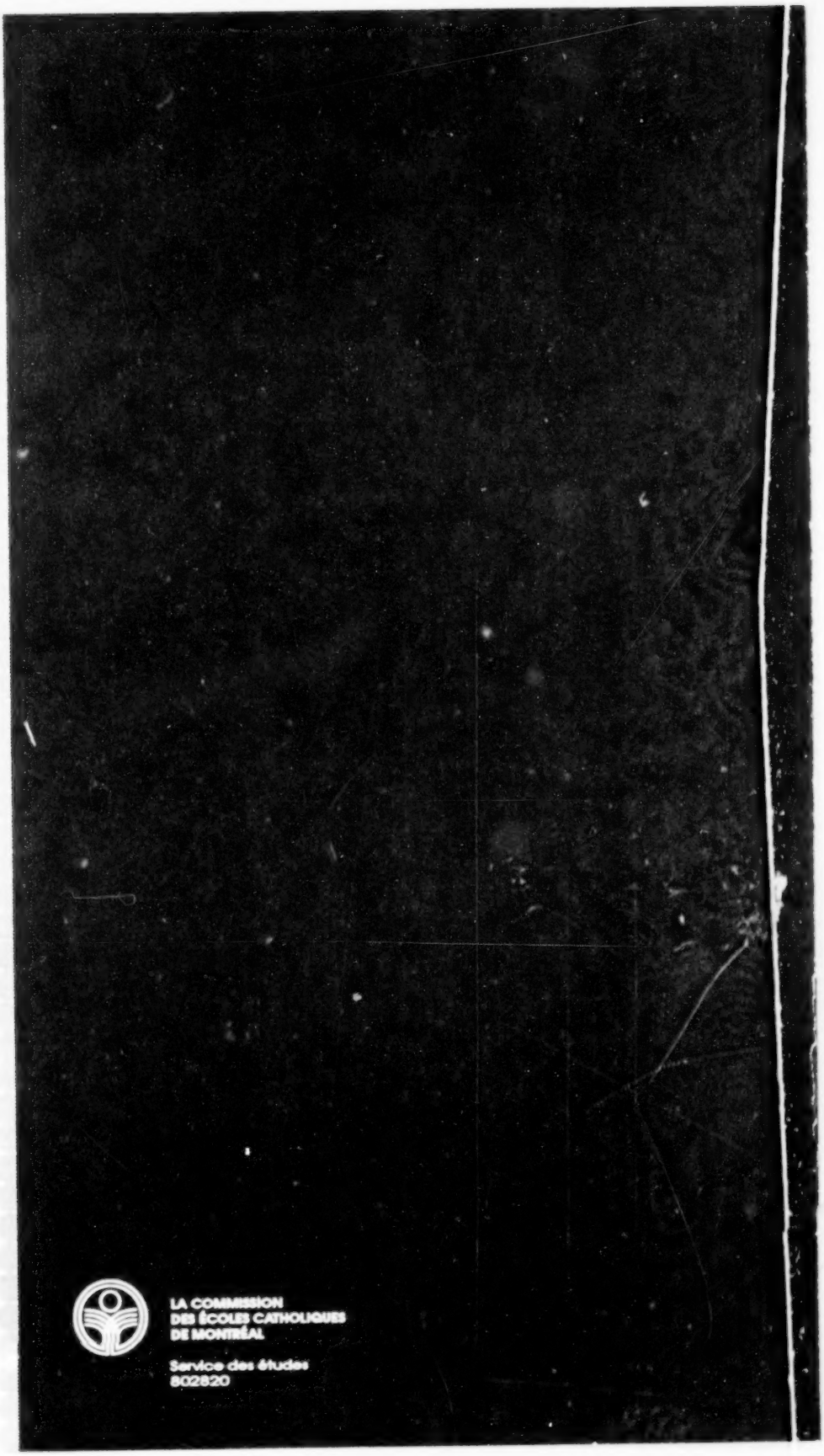

LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

Service des études
802820

Intégration des élèves des communautés culturelles dans le milieu scolaire

Tableau-synthèse des ouvrages de référence

CECM: 1984-1992

Depuis 1984, cinq politiques et cinq plans d'actions ont été développés concernant l'intégration des élèves des communautés culturelles.

Le tableau-synthèse qui suit représente l'analyse de divers textes de la CÉCM et de la vérification de leur cohérence par rapport à **l'Ecole Québecoise** (MEQ) et à **l'Énoncé de politique sur l'immigration et l'intégration** (MCCI).

Notre étude se concentre sur l'intégration des élèves (jeunes et adultes) des communautés culturelles dans le milieu scolaire québécois spécifiquement les écoles et les centres de la CÉCM. Notre analyse établit la problématique, l'orientation générale et les pistes de solution majeures de chaque document. Puis, nous entreprenons la comparaison de chaque document de la CÉCM avec les énoncés de politique du Gouvernement selon la période de production:

-pour l'École Québécoise de 1984 à 1992
-pour l'Énoncé de politique du MCCI, les textes de fin 1990 à 1992.

Cette comparaison permet de dégager les éléments de cohérence et / ou de divergence en rapport plus particulièrement avec

-la francisation
-le développement du sentiment d'appartenance
-la participation à la vie collective.

Nous espérons que la vue d'ensemble de ces dix documents de base sera utile à toutes les personnes intéressées par cette thématique, entre autres aux équipes-écoles qui sont à élaborer ou à enrichir leur projet éducatif.

Note: Afin de varier l'utilisation, cette pochette est accompagnée d'un cahier contenant les mêmes tableaux.

Synthèse A

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, MEQ, Québec, 1979.	Nécessité de relancer le système scolaire québécois afin d'y accroître la qualité de l'enseignement qu'on y dispense et en faire «un des lieux où le pluralisme doit avoir droit de cité et où le droit à la différence doit s'exprimer concrètement» (1.4.5).	Former des individus autonomes et des citoyens responsables dans la plus grande égalité des chances possibles en respectant un certain nombre de valeurs partagées par la majeure partie de la population, l'école étant un lieu privilégié de convergence des cultures.	• Accueillir les élèves qui n'ont aucune connaissance de la langue française. • Faire participer tous les agents des divers milieux socio-culturels concernés par le projet éducatif et les parents en vue d'une bonne intégration. • Adapter l'enseignement aux besoins de la clientèle ethnique. • Respecter les valeurs culturelles, morales et religieuses du milieu.
Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, MCCI, Québec, 1990.	Problématique de l'intégration des communautés culturelles.	Maîtriser la langue française. Développer le sentiment d'appartenance. Participer à la vie collective.	• Accroître l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage du français. • Favoriser la liaison élève-parent-école. • Élaborer et implanter des programmes en fonction de l'intégration à la société québécoise. • Représenter et valoriser les communautés culturelles dans les manuels didactiques.
Politique de services des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la CECM, 1984.	Accroissement constant de la population d'origine multi-ethnique dans les écoles françaises de la CECM.	Confier aux régions administratives et à l'école de quartier la responsabilité de l'intégration des élèves des communautés culturelles.	• Développer des modèles de service adaptés (classes d'accueil, classes de francisation jumelées ou mixtes, support linguistique, classes fermées multi-âge).

COHÉRENCE

La diversité constitue une valeur et l'école un foyer de culture : c'est une des raisons pour lesquelles l'école québécoise offrira aux groupes ethniques, lorsque leur représentation sera jugée suffisante, un enseignement de la langue d'origine, de la culture et de l'histoire (PELO) , programme dispensé par la CECM depuis 78. L'objectif de ce programme, rappelons-le, vise à développer un sentiment d'appartenance chez les élèves des communautés culturelles et à susciter du respect et de l'intérêt pour la communauté d'accueil. En ce qui concerne toujours spécifiquement les élèves des communautés culturelles, le projet éducatif dans le dernier paragraphe du chapitre sur l'organisation à l'école primaire (12.8.5) informe que les commissions scolaires continueront à prendre en charge leur scolarisation. Une attention particulière serait à porter sur les valeurs qui peuvent poser des problèmes si elles ne sont pas clairement définies : d'une part on insiste sur la tradition judéo-chrétienne (2.2.16, 2.2.2.7) et d'autre part on valorise la diversité (1.4.3).

Cet énoncé est en accord avec «l'École québécoise» car il considère l'école comme un lieu stratégique devant faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la société d'accueil. De plus, le programme PELO est considéré comme un «atout» (p. 79) car il développe, comme signalé plus haut chez les élèves des communautés culturelles, des attitudes positives face à leur culture et aussi à l'égard de celle de la société québécoise. Par ailleurs, il est intéressant de signaler que les efforts de développement pédagogique entrepris par l'élaboration et l'implantation de programmes de formation sont réalisés en fonction de l'intégration scolaire (p. 29). De celle-ci dépend l'intégration sociale. Cependant, nous signalerons que les services du MCCI, dans son effort d'accroître l'accessibilité aux cours de français, ne rejoignent que 40% de la clientèle potentielle.

Ces mesures s'inspirent des besoins signalés et des finalités de l'École québécoise (1.5.4) en ce qui concerne notamment les programmes des langues d'origine et de la qualité de la langue seconde (1.5.2): cependant elles restaient encore à définir par la CECM.

Synthèse B

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle, CECM, 1986.	Modification de la réalité scolaire montréalaise due à la présence accrue d'une clientèle pluriethnique (plus du quart des écoles).	Continuer les objectifs et adapter les services particuliers offerts aux élèves francophones tels que définis dans la politique des services aux élèves des communautés culturelles de 1984.	• Impliquer tout le milieu scolaire. • Développer des attitudes favorables à la communication interculturelle. • Prévenir le racisme et les attitudes discriminatoires.
Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle : pistes d'intervention, CECM, 1987.	Manque de compréhension et d'ouverture face à la problématique de l'interculturel.	Amener chacun à s'ouvrir à la diversité. Reconnaître la culture québécoise. Accepter les différences et rechercher les ressemblances culturelles. Prendre conscience de l'existence de préjugés et de comportements discriminatoires dans nos écoles et notre société.	• Actualiser et prendre en charge les orientations de juin 1986. • Impliquer les parents. • Développer une meilleure compréhension interculturelle. • Soutenir tous les projets valorisant la langue française. • Faire du français la langue de la communication et de l'apprentissage à la coopération commune.
Proposition d'un plan d'action relativement aux services éducatifs offerts aux adultes allophones, CECM, 1988.	Problématique de la formation des adultes immigrants allophones.	Développer des services éducatifs adaptés à cette clientèle. Sensibiliser les intervenants à la diversité.	• Mettre en place le programme de «mise-à-niveau» en langue seconde. • Préparer les étudiants à leur intégration aux cours réguliers de formation générale (D.E.S.) et au marché de l'emploi. • Offrir des programmes d'intégration à la vie québécoise.

COHÉRENCE

Ces orientations s'accordent avec les objectifs de l'École québécoise (1.4.4, 1.4.5), le pluralisme étant considéré comme une source d'enrichissement et prédisposant à des attitudes de tolérances et d'acceptation des différences. En effet «un tel pluralisme qui donne relief, couleur et valeur à la diversité dont il reconnaît la richesse et l'originalité, paraît être une condition de la véritable démocratie, qui repose notamment sur le droit à la différence».

Ces pistes d'intervention respectent l'énoncé de l'École québécoise (1.3.1, 1.3.2, 1.4, 1.4.1) et réitèrent que l'école est ouverte à «tous». Cette affirmation implique un double respect :

- celui de la réalité québécoise;
- celui du droit à la différence (tel que défini dans la Charte des droits et libertés de la personne).

Toutefois ces pistes d'intervention n'ont pas débouché sur un véritable plan d'action.

Ce texte s'appuie sur les «Orientations de la CECM en regard de l'éducation interculturelle», il met donc l'accent sur la sensibilisation des étudiants et des formateurs à l'interculturel. Il concerne l'éducation des adultes et propose l'élaboration d'un plan d'action touchant les services pédagogiques pour cette clientèle.

Synthèse C

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles, CECM, 1989.	Discrimination des pratiques du système d'emploi à la CECM. Non-représentativité des communautés culturelles dans les différents secteurs de la CECM.	Intégrer la Politique d'accès à l'égalité en sensibilisant tous les secteurs à cette problématique.	• Adopter une déclaration contre la discrimination raciale et le racisme telle que recommandée dans le rapport Trait d'Union [1] (avril 1987). • Engager du personnel ethnique pour favoriser l'intégration des élèves des communautés culturelles.
Le développement et la promotion des relations interculturelles et interethniques à la CECM, plan d'action, CECM 1990.	Problématique de l'accroissement de la population multiethnique dans le système scolaire.	Développer un milieu scolaire pluraliste où chacun coopère dans le respect des différentes valeurs en vue d'une meilleure intégration à la collectivité québécoise.	• Assurer la formation et le perfectionnement du personnel à l'éducation interculturelle et aux droits et libertés. • Améliorer les relations école - communautés culturelles - parents. • Donner l'accès à l'emploi pour les membres des communautés culturelles.
Politique de la langue dans le réseau des écoles françaises de la CECM, 1990.	Problématique de la francisation des immigrants à Montréal : celle-ci constitue un obstacle à l'intégration, à la réussite scolaire des élèves et à l'ouverture à la diversité.	Favoriser une meilleure connaissance du français et du fait culturel français au Québec. Assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français, (sauf en ce qui concerne les cas spéciaux comme l'enseignement des autres langues).	• Développer des projets spéciaux. • Encourager les échanges élèves - parents - personnel. • Offrir des cours de perfectionnement au personnel. • Fréquenter les bibliothèques. • Assurer des cours d'enrichissement culturel. • Favoriser un milieu éducatif d'expression française. • Élaborer un matériel didactique adapté.

---

[1] Trait d'Union, Actes du colloque sur les relations interculturelles, CECM, 1989.

COHÉRENCE

Cette politique corrobore la définition de l'école comme étant un «foyer de réflexion où convergent les actions culturelles» (1.3, 1.3.2, 1.4, 1.4.2).

Ce plan d'action est cohérent avec l'École québécoise (1.4 à 1.3.8); il affirme, en effet, que la diversité est un fait positif et que les rapports entre le milieu et les parents des communautés culturelles doivent s'articuler en interactions dynamiques (4.5.3 et 4.5.9). Cependant, afin de ne pas commettre d'impairs, les termes «transcendance» (2.2.3) «histoire commune», «culture commune», «culture particulière» (2.2.4) resteraient à définir.

Ce plan d'action anticipe l'Énoncé de politique du MCCI : en effet, il insiste sur la formation interculturelle des intervenants à tous les niveaux, l'accès à l'égalité dans l'emploi pour les membres des communautés culturelles et la valorisation des cultures d'apport auprès des québécois de toutes origines.

Cette politique représente un renforcement dans les moyens suggérés pour améliorer et valoriser la langue française : elle s'applique à tous les niveaux de la CECM : elle est cohérente avec l'Énoncé de l'École québécoise (1.5.1, 2.2.14, 9.3.4) qui se base sur la Charte de la langue française pour justifier l'utilisation de la langue française dans nos écoles québécoises. La langue étant révélatrice d'une culture, il importe donc de la pratiquer avec respect car elle véhicule des valeurs propres à une société (dans notre contexte il s'agit des valeurs et du patrimoine de la société québécoise). Cependant, dans le respect de la diversité, il importe de s'interroger et de préciser le sens du dernier critère du point 9.3.4 : «respecter les valeurs culturelles, morales et religieuses du milieu».

Cette politique va au-devant des moyens proposés par le MCCI dans son programme de francisation : en effet, la francisation représente un des trois axes de l'action gouvernementale en matière d'intégration.

Synthèse D

NOM DU DOCUMENT	DIAGNOSTIC	ORIENTATION GÉNÉRALE	PISTES D'ORIENTATION
L'enseignement à la CECM: des interventions adaptées, Service des études, plan d'action, CECM, 1991.	Diversité croissante de la clientèle dans le système scolaire. (La clientèle de tous les milieux est définie dans le terme «diversité»).	Concentrer ses efforts sur l'apprentissage des élèves.	• Soutenir l'acte pédagogique. • Adapter l'enseignement à l'élève. • Contrôler la qualité de l'enseignement.
Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial à la CECM, 1992.	Possibilités de discrimination raciale. Certains comportements douteux de racisme à la CECM.	Informer les gestionnaires et le personnel sur ce problème.	• Sensibilisation sur le terrain afin d'harmoniser les relations entre élèves d'origines différentes et de résoudre les tensions intercommunautaires. • Pouvoir de recours pour les victimes de discrimination raciale.
Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles, CECM, 1992.	Possibilités de discrimination dans le système d'emploi à la CECM.	Assurer une représentation équitable des groupes victimes de discrimination.	• Mesures en faveur de l'égalité des chances, par un redressement et un soutien. • Offrir aux individus des communautés culturelles une meilleure connaissance : - sur le milieu scolaire québécois; - sur l'éducation et les relations interculturelles; - sur les valeurs des jeunes au Québec.

COHÉRENCE

MEQ : Ce plan d'action corrobore les objectifs de l'École québécoise concernant l'apprentissage. D'abord, il respecte les droits de l'enfant tels que définis dans la Déclaration des droits de l'enfant (principe 7 (1.2); il préconise des interactions entre le milieu scolaire et le projet éducatif (3.7); il rappelle aux enseignants qu'ils sont au centre même de l'acte pédagogique (3.7.3) que l'école est avant tout l'école des enfants (9.1) et enfin que la pédagogie doit être centrée sur l'enfant (10.3.1).

MCCI : Ce plan d'action rejoint également le souci du MCCI dans sa recherche de développement pédagogique dans l'objectif d'élaborer des programmes mieux adaptés aux besoins de la clientèle enfants et adultes (pp. 52 et 53). De plus, pour résoudre cette problématique la CECM, cohérente avec le MCCI, prévoit le développement de services de soutien didactique et l'ajout d'enseignants-ressources (p. 56).

MEQ : Cette politique, en vigueur à tous les niveaux, s'accorde avec l'école québécoise; celle-ci prône la richesse du pluralisme, source de dynamisme et de solidarité; elle valorise les différentes cultures des groupes ethniques. Cette diversité doit être respectée et considérée car elle est principe de cohésion sociale; cette politique s'accorde avec la Charte des droits et libertés de la personne (1.4.4, 1.4.7, 1.5.4).

MCCI : Elle est cohérente également par rapport au MCCI qui encourage des attitudes favorables face à la diversité ethnique raciale et culturelle en vue de lutter contre le racisme (p. 77); de plus, cette politique de la CECM respecte les principes contenus dans la «Déclaration sur les relations interethniques et interraciales», elle rejoint enfin les actions que le Gouvernement mènera pour prévenir et combattre le racisme à tous les niveaux et pour aider les victimes de gestes ou de paroles discriminatoires et racistes (p. 82).

MEQ : Ce PAE constitue une innovation par rapport à l'école québécoise; il s'accorde cependant avec les points 1.3.1, 1.3.2 et 3.5 qui restent très vagues quant à leur signification. Le dernier point qui resterait également à définir peut entrer dans notre propos puisqu'il laisse une ouverture sur le possible, sur la transformation : «le projet éducatif (...) tient compte des circonstances successives qui se présentent et modifient les conditions de vie et d'action, il devient par là même un principe et un moyen d'évolution».

MCCI : On retrouve une cohérence certaine avec l'Énoncé du Gouvernement qui entreprendra «le soutien à la mise en oeuvre de PAE et la prise en compte accrue des besoins des clientèles cibles des communautés culturelles dans les programmes de développement de l'employabilité (p. 67). Notons que depuis 1985, la Charte des droits et libertés de la personne prévoit la mise en oeuvre de PAE.

BIBLIOGRAPHIE

MEQ, ***L'Ecole québécoise. Enoncé de politique et plan d'action.*** Québec. 1979. 163 p.

Gouvernement du Québec, MCCI. ***Enoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration***. Québec. 1990. 87 p.

CECM, Service des études. ***Politique de services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la CECM***. Montréal. 1984. 45 p.

CECM, Service des études. ***Orientations de la CECM en regard à l'éducation interculturelle***. 1986. 12 p.

CECM, Service des études. ***Orientations de la CECM en regard à l'éducation interculturelle: pistes d'intervention***. 1987. 19 p.

CECM, Service de l'éducation des adultes. ***Proposition d'un plan d'action relativement aux services éducatifs offerts aux adultes allophones.*** 1988. 20 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles***. 1989. 2 p.

CECM, ***Le développement et la promotion des relations interculturelles et inter-ethniques à la CECM***, plan d'action. 1990. 35 p.

CECM, ***Politique de la langue dans le réseau des écoles françaises de la CECM***. 1990. 7 p.

CECM, Service des études. ***L'Enseignement à la CECM: des interventions adaptées***, plan d'action. 1991. 27 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial à la CECM***. 1992. 6 p.

CECM, Service des ressources humaines. ***Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles***. 1992. 37 p. et annexes.